

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19 HEURES</b>
--

Date de convocation : 29/01/2026

**SOMMAIRE :**

- 1 – MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ;
- 2 – VENTE DE TERRAIN RUE CAROLINE FOLLET ;
- 3 – POINT SUR LES TRAVAUX ET ACTIONS COMMUNALES ;
- 4 – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS ;
- 5 – RESTAURATION EGLISE SAINT ANTOINE PHASE 5 ;
- 6 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AVANCEMENT DE GRADE ;
- 7 - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LUZIERES ;
- 8- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire de CONTY, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaiant présents :

BOHIN Pascal	VAN OOTEGHEM Clarisse
RENAUX Jean-Michel	RONGIER Marie-Laure
FAY José	MANCAUX Christophe
BOULANGER Héloïse	DE TOMI Isabelle
DENIS Mathieu	BROISSART Dominique
LELEU Linda	GREVIN Cécile
THIERRY Patrick	RENAUX Jean-Michel
BESQUENT-PHILIPPE Brigitte	

Excusés : Romain ESTIENNE ayant donné pouvoir à Héloïse BOULANGER, Bérangère VASELLI

Absents non excusés : Mme BRKA Virginie, M. DEVISMES Arnaud et M. DUCROCQ Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme Cécile GREVIN

Le procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

## **I – MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la tarification de location des salles communales. Cette évolution fait suite aux retours des équipes techniques, qui constatent régulièrement que les locaux ne sont pas restitués dans un état de propreté satisfaisant, notamment lors des locations par les associations.

Afin de garantir le maintien des conditions d'utilisation correctes et de faciliter l'entretien des équipements, il est envisagé de souscrire à un forfait ménage en option de 150€.

Il est également proposé de modifier les modalités de mise à disposition de la vaisselle. Actuellement, celle-ci est louée sous forme de lots pour 48 personnes avec accès à un placard complet. Afin de mieux maîtriser le matériel et de limiter les pertes ou dégradations, il est suggéré de mettre en place un système de kits individuels, pour un forfait unitaire d'un euro par personne. Le nombre de kits distribués serait ainsi adapté au nombre de convives déclarés, les placards restant fermés. Au retour, seule la vaisselle effectivement utilisée serait récupérée.

M. Mathieu Denis s'interroge sur l'articulation entre ce dispositif et le forfait ménage, notamment quant à son impact sur le coût global de la location. Il propose d'inclure de fait le forfait ménage dans le prix de la location.

Mme Clarisse Van Ooteghem demande des précisions sur l'organisation pratique de l'utilisation des fourchettes et des couverts au cours du repas.

M. Christophe Mancaux demande comment est fait le jugement au retour, par qui ? Un état des lieux est dressé avant et après l'utilisation.

Mme Brigitte Besquent-Philippe s'étonne car dernièrement lors d'une location de salle, il lui a été répondu que le forfait ménage n'était pas disponible.

M. Mathieu Denis souligne que, malgré la mise à disposition gratuite de la salle pour certaines associations, il serait pertinent de leur imposer le forfait ménage afin de garantir un entretien satisfaisant des locaux. Monsieur Denis rappelle que, dans tous les cas, il soit demandé que la salle soit à minima balayée et rangée après utilisation.

M. le Maire indique, pour sa part, qu'il ne souhaite pas être le maire qui annoncera une augmentation des tarifs aux associations eu égard à la nécessaire attention qu'il convient de porter à leurs activités. Le tissu associatif doit être soutenu.

M. Mathieu Denis précise alors que, pour ces dernières, le choix pourrait rester libre d'opter ou non pour le forfait ménage, à condition que cette possibilité soit clairement mentionnée dans le contrat de location afin d'éviter toute ambiguïté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition d'intégrer directement le forfait entretien-ménage au tarif de location de la salle pour les particuliers par 7 voix pour, 1 voix contre (Pascal BOHIN) et 7 abstentions (Héloïse BOULANGER, Romain ESTIENNE, Jean-Michel RENAUX, Clarisse VAN OOTEGHEM, Marie-Laure RONGIER, Cécile GREVIN et Dominique BROISSART)

Et accepte à l'unanimité d'appliquer en option un forfait ménage de 100€ pour les associations.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, les tarifs suivants seront appliqués :

Location salle des fêtes (avec cuisine) : 350,00€

Location salle des fêtes (sans cuisine) : 300,00€

Location salle des fêtes extérieur (avec cuisine) : 500,00€

Location salle des fêtes extérieur (sans cuisine) : 400,00€

Location associations de Conty (1 fois par an) : Gratuité

Option ménage associations de Conty : 100€

M. le Maire propose que la location de la salle de Wailly, soit facturée à 80€ avec la mise à disposition dans la salle de vaisselle pour 30 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tarif de 80€ pour la salle de Wailly.

## **II – VENTE DE TERRAIN RUE CAROLINE FOLLET :**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser la cession d'un terrain au profit de Madame Deheyer à la suite de la délibération prise le 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la régularisation de la vente de ce terrain en faveur de Mme Deheyer au prix de 465€. Les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur.

## **III – POINT SUR LES TRAVAUX ET ACTIONS COMMUNALES :**

M. le Maire laisse la parole à M. José Fay qui informe que les agents ont effectué un excellent travail avec la réalisation d'une mezzanine de 50m<sup>2</sup> servant au stockage au sein du bâtiment des services techniques. Elle permettra de récupérer une surface de stockage supplémentaire ce qui avait été convenu lors de la construction du centre technique car nous avons retiré une travée de 5 m afin de réduire le coût total de ce projet de plusieurs milliers d'euros.

M. Mathieu Denis demande si tout est sécuritaire et réglementaire. Et s'il n'est pas recommandé de faire passer un bureau de contrôle. Que se passe-t-il en cas de danger ? Un bureau d'étude pourrait calculer la faisabilité.

M. Patrick Thierry demande si c'est en métal. Et si cela a permis de stocker tout ce qui restait aux anciens ateliers. Il ajoute qu'il convient de faire passer un bureau de contrôle technique intervenant sur la validation des éléments de conception.

M. le Maire répond que l'agent a déjà récupéré des poteaux métalliques pour le pont du Cul Rôti et qu'il ne reste plus que des matériaux ne nécessitant pas un stockage à l'abri. Il ajoute qu'aucun bureau d'étude n'est intervenu mais le travail est bien fait. Même avec la venue d'un bureau d'étude, cela n'évite pas le danger. Il ajoute qu'il est regrettable aujourd'hui de voir que trop de projets n'aboutissent pas faute de contraintes administratives.

M. Christophe Mancaux ajoute que le DUER (Document Unique d'évaluation des risques) soit être mis à jour.

M. José Fay informe que prochainement seront installés les tables de pique-nique seront installées à côté du terrain de molky rue du marais, un banc au pied d'un arbre au milieu de la rue du marais afin que les promeneurs puissent effectuer une pause lorsqu'ils se rendent aux étangs en partant du centre bourg. Ainsi que la signalétique. Cette dernière devrait arriver d'ici quelques jours et sera installée d'ici la mi-mars.

#### **IV – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention tripartite a été signée entre le Pays du Grand Amiénois, chargé de l'instruction des dossiers d'urbanisme pour la commune, la commune elle-même et la CC2SO, concernant l'instruction des demandes d'urbanisme.

Il convient aujourd'hui de procéder à une modification de cette convention, notamment sur l'article 3 relatif aux missions du service commun ainsi que sur l'article 7 relatif aux moyens humains et l'article 9 relatif aux dispositions financières. L'avenant est présenté et la convention circule en séance afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet avenant à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que, pour la commune, l'instruction d'un permis de construire représente actuellement un coût de 210,94 euros par dossier. Il informe également l'assemblée que la Communauté de communes envisage, à l'avenir, de créer son propre service « droit des sols ». Cette évolution laisse à penser qu'à court

ou moyen terme, l'instruction des dossiers pourrait être assurée directement par la Communauté de communes pour l'ensemble des 119 communes du territoire.

## **V – RESTAURATION EGLISE SAINT ANTOINE PHASE 5**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications ont été apportées au plan de financement des travaux de l'église, en raison de nouvelles actualisations. Par ailleurs, une demande de dérogation est actuellement en cours auprès des services de la Préfecture afin d'obtenir un taux de subventionnement pouvant dépasser le plafond habituel de 80%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces modifications et la modification du plan de financement pour la réalisation de la phase 5 :

- Région Hauts de France DRAC (50%) : 138 774€
- Subvention Région 40 % (plafonnée à 200 000€) : 111 019€
- Charge communale (dont TVA) : 83 264,22€

## **VI - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire présente les propositions d'avancement de grade.

Deux postes sont à créer : l'évolution d'un poste d'attaché territorial en poste d'attaché territorial principal, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 et l'évolution d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avancement de grade pour ces deux agents et la mise à jour correspondante du tableau des effectifs.

## **VII - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LUZIERES**

Suite aux différentes écritures comptables réalisées courant 2025 avec les services de la DGFIP, le conseil municipal confirme à l'unanimité la cessation du budget « lotissement les terrasses de Luzières ».

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire souhaite revenir sur la situation de jeudi 5 février dernier dans la commune avec les retours émanant du Directeur de Cabinet adjoint du préfet, en charge de la sécurité des populations.

Des mesures psychologiques ont été prises à l'école Jeanne d'Arc immédiatement après le déclenchement du PPMS après qu'une personne a tenu des propos vulgaires et menaçant devant une classe qui partait vers une activité extérieure. Les enfants ont été très vite isolés et mis en sécurité. La gendarmerie est très vite intervenue. L'établissement scolaire a prévenu les familles pour qu'elles puissent venir récupérer leurs enfants en sécurité du côté de l'église. L'individue a été interpellée vers 19h15, sans heurts, ni violence.

M. le Maire laisse la parole à M. Christophe Mancaux qui confirme les propos de M. le Maire. Il tient à saluer l'excellente gestion de la situation par tous le corps enseignant et personnel de l'école en interaction avec tous les services officiels (Mairie, Préfecture et Gendarmerie). Il regrette l'emballement médiatique.

Néanmoins M. Mancaux dit que cela ne résout pas le problème de cette personne et d'autres sur la commune qui posent problèmes. Il espère que le collectif qui a déposé plainte, la voit aboutir.

Il ajoute aussi que jusqu'aux vacances, il y aura la présence de l'ASVP à chaque sortie pour rassurer les enfants.

M. Mathieu Denis demande si la mairie peut agir car les enfants sont traumatisés et les parents ont peur. D'ailleurs cette après-midi il y aurait eu une intervention musclée des gendarmes en face de l'école Jeanne d'Arc.

Mme Brigitte Besquent-Philippe demande que le maire dépose une plainte en tant qu'officier de police judiciaire pour trouble à l'ordre public. M. le Maire ira déposer plainte comme cela était prévu.

Mme Clarisse Van Ooteghem s'inquiète que les choses empirent avec le temps.

M. Patrick Thierry rappelle que pour être recevable, une plainte doit remonter au Procureur.

M. Mathieu Denis demande quand seront évacués les déchets sur le trottoir de la maison incendiée en décembre rue Caroline Follet. De plus il s'inquiète aussi de l'évacuation des eaux usées du mobil home installé sur le parking du foot pour héberger la famille sinistrée. Ainsi que de la clôture en plaques de béton à l'arrière de la propriété où certaines plaques sont en équilibre. M. le Maire rencontrera le propriétaire.

M. Patrick Thierry précise qu'en matière de sécurité un maire peut intervenir auprès de l'assurance pour travaux de nécessité d'urgence, en adressant un courrier recommandé.

M. Patrick Thierry souhaite revenir sur le dernier compte-rendu et indique qu'aucune décision n'a été clairement arrêtée concernant le mode de mise à disposition du terrain (cession ou bail emphytéotique) et demande des précisions sur la surface, le prix et les modalités en cas de vente.

Il s'interroge également sur le devenir des activités des Ateliers du Val de Selle non prévues dans le nouveau bâtiment (menuiserie, repassage, restauration/hébergement, centre équestre) et évoque une évolution de la stratégie commerciale de l'AGESM.

M. Le Maire lui confirme qu'aucune décision sur le terrain concernant la cession n'a été prise. Et qu'il n'a aucune inquiétude sur le devenir de la structure et la pérennité de ses activités

M. Patrick Thierry fait état du mécontentement de nombreux habitants de Conty concernant le non-ramassage des bacs noirs et jaunes, en raison d'un tri jugé insuffisant ou de bacs considérés comme surchargés.

Il estime que la politique actuelle de Trinoval complique la vie quotidienne des administrés et suggère la mise en place d'une démarche d'accompagnement plus adaptée aux situations rencontrées.

Mme Brigitte Besquent-Philippe le rejoint sur ce point. Elle réitère sa colère sur le principe d'éventrer les sacs poubelles, c'est une hérésie. Et demande à Monsieur le Maire s'il a envoyé son courrier.

M. Jean-Michel Renaux rappelle que l'objectif est de faire trier les gens afin de diminuer le tonnage collecté et ainsi diminuer la TGAP.

M. Le Maire est toujours surpris de voir que les personnes qui râlent ne sont pas toujours les plus vertueuses en matière de tri et tient à préciser que lors de réunions à la communauté de communes où les 150 communes du territoire de Trinoval sont représentées, le sujet de Trinoval n'est que très rarement abordé.

M. Patrick Thierry termine en demandant si Trinoval ne peuvent pas envoyer des personnes sur le terrain qui expliqueraient le tri.

M. Patrick Thierry signale des dégradations constatées dans les locaux de l'ancien office de tourisme (interrupteurs et prises arrachés, cloisons percées) et demande des explications sur ces faits. Il s'interroge également sur l'éventuelle déclaration de sinistre auprès de l'assurance, ainsi que sur ses modalités.

M. le Maire rappelle que l'office de tourisme est voué la déconstruction.

M. Patrick Thierry sollicite des précisions concernant l'arrêté de catastrophe naturelle évoqué pour des glissements de terrain, notamment la localisation exacte des terrains

et les secteurs concernés. Cet arrêté est très pénalisant pour les habitants de la commune.

M. le Maire précise qu'il s'agit de mouvements de terrain sur la commune de Wailly et ajoute que prochainement des fouilles vont être faites pour constater l'origine du problème et poser un diagnostic. Cet arrêté permet aux sinistrés d'avoir une prise en charge de leur assurance.

M. Christophe Mancaux signale qu'à la suite du changement de nom de rue, les personnes n'empruntent plus l'impasse du bois pour y accéder. M. José Fay confirme que dans le dispositif de signalétique prévu début mars solutionnera ce problème.

M. Christophe Mancaux ajoute qu'à la suite de l'assemblée générale de l'association des amis des églises, l'association a été reconnue d'intérêt général à caractère culturel. Cela ouvre la possibilité de nouveaux projets.

Enfin il en profite pour remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour les 6 années de mandat convaincu que c'est ensemble que sont vécus les moments intenses. Il souhaite beaucoup de courage aux prochains élus pour ce challenge qui les attend. Il répondra toujours présent. Puis il remercie l'ensemble de ses colistiers de 2020 qui ont prouvé leur attachement pour la commune. La construction d'une équipe restant une belle aventure. Avec des remerciements particuliers pour Messieurs Bruno Crozet et Bruno de Brackeleire, de forts soutiens, et Mme Isabelle de Tomi pour la belle aventure au sein du conseil.

Monsieur le Maire rappelle que la vie municipale ne se résume pas uniquement aux moments festifs, mais qu'elle est avant tout faite de gestion quotidienne et de responsabilités. Il indique avoir toujours eu pour volonté de transmettre une situation saine. Toutefois, en raison des nombreux investissements réalisés ces dernières années et des projets structurants encore en cours, notamment dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) que la commune espère voir aboutir, la situation financière est aujourd'hui moins confortable qu'elle ne l'a été par le passé.

Il exprime néanmoins beaucoup d'admiration pour celles et ceux qui s'engagent et agissent au service de la collectivité, rappelant qu'il est toujours plus facile de ne rien faire.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour la qualité des échanges et du travail mené collectivement tout au long du mandat. Il souhaite bon courage à celles et ceux qui poursuivent leur engagement et remercie également les conseillers qui s'apprêtent à quitter leurs fonctions pour leur implication au service de la commune.

Il rappelle que les décisions sont prises en conseil municipal, mais souligne que leur mise en œuvre ne serait pas possible sans l'investissement quotidien de l'administration communale. Même si ce travail n'a pas toujours été formellement salué par tous les élus, il tient à exprimer, à titre personnel, sa reconnaissance à l'ensemble

des agents pour leur engagement constant et leur vigilance dans la gestion des dossiers de la collectivité.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.30